

Parti Sawab

Propositions pour l'instauration d'une vraie démocratie

Le CMJD a annoncé, après son arrivée au pouvoir, son intention d'établir la démocratie et de réformer la constitution de juillet 1991, en concertation avec les partis politiques, et de la soumettre à un référendum populaire. Cette approche est juste.

Il est normal qu'après la longue épreuve, tantôt folle tantôt risible, qu'a vécu le pays, les textes et des mécanismes empêchent le renouvellement de l'expérience passée et assoient définitivement une réelle démocratie. Après le départ du Despote, la constitution octroyée doit, en effet, être adaptée aux aspirations des citoyens, rendue conforme aux vœux de la population et aux nécessités du pays. Cette constitution a été dictée par Maaouya pour sa convenance personnelle. C'est une pièce sur mesure dans laquelle le pays s'est trouvé très mal. Elle établissait, avec les aspects extérieurs et les attraits d'une démocratie, la réalité d'une dictature. Elle a été faite pour que tous les pouvoirs soient réunis dans la main du seul Maaouya, pressenti d'avance et désigné comme Président de la République et pour que personne d'autre, ni aucun pouvoir législatif ou judiciaire, ne puisse lui échapper ou le gêner dans son action. Elle lui conféra plus de pouvoir qu'il n'en avait lorsqu'il était président du CMSN. Qui peut s'en étonner? Maaouya s'était érigé en constituant un pouvoir pour établir sa propre constitution.

Pour amender cette constitution, à l'origine suspecte, nous devons nous interroger: de quoi avons-nous souffert? Que craignons-nous à l'avenir? De quoi avons-nous besoin? Nous avons souffert de la dictature d'un homme qui s'est emparé, régulièrement, de tous les pouvoirs grâce à une constitution sclérotée. Nous craignons pour l'avenir l'apparition d'un nouvel autocrate qui s'emparerait du pays et le prendrait en otage. Nous avons besoin d'une démocratie véritable, non d'un simulacre.

La double problématique qui se pose est donc, clairement, la suivante: comment éviter que la nouvelle constitution amendée ne permette la naissance d'un nouveau Maaouya et comment établir et perpétuer une vraie démocratie. Le souci légitime du peuple mauritanien est: plus jamais ça, ne pas vivre sous une nouvelle épée de Damocles, ne plus craindre la réédition de la dictature.

Les conditions sont actuellement réunies, pour la première fois, pour que cette constitution soit faite avec bon sens, pour la Mauritanie, non pour un homme.

Les gouvernements actuels ont eu la grandeur d'âme - si rare entre Nouakchott et Mascate, depuis Choukri Al Ghoulaly et Siwar Dhabab - de n'être pas intéressés par les élections prochaines, ni par le pouvoir qui en résulterait. Les Mauritanien souhaitaient ardemment la démocratie, comprennent la démocratie, refusent désormais, comme ils l'ont exprimé, franchement, massivement, le 03 août 2005 et même de manière violente le 08 juin 2003 et au mois d'août 2004, les dérives personnelles et dictatoriales, l'écrasement des institutions, le piétinement des citoyens.

Pour que la constitution soit la plus proche de la volonté et de l'aspiration des Mauritanien, elle doit être concertée

effectivement avec ceux qui ont pour rôle et pour mission de traiter de la politique, c'est-à-dire les partis, à la condition qu'ils aient été opposés à la Dictature. Il faut espérer qu'on n'établira pas la nouvelle constitution en concertation avec Ould Taya par le truchement de ses représentants.

Dans cette logique et dans cette optique, le parti Sawab rappelle à l'opinion nationale ses propositions, maintes fois réitérées, en vue de l'instauration d'une réelle démocratie et pour barrer la route à de nouvelles velléités de pouvoir personnel et d'autocratie.

I. Le Président de la République

En l'état actuel, et étant donné l'expérience des 45 dernières années, toutes les convoitises convergent vers ce poste, perçu comme la porte de tout et sans lequel tout le reste n'est rien, n'est que façade et attelage insignifiant. Cela prouve combien beaucoup ne se sont pas encore amendés et combien nous avons raison de nous méfier de tant de prérogatives accordées à un seul poste qui peut échoir entre les mains d'un élément dangereux, ou d'un simple incompetent. Aucun des candidats auto-proclamés prématurément n'a donné le moindre gage, aucun n'a dit que le poste actuel façonné par la Constitution de Maaouya comporte trop de prérogatives, écrase les autres pouvoirs.

Le parti Sawab, pour sa part, considère le Président de la République ne doit pas gérer les affaires quotidiennes de l'Etat, puisqu'il ne rend compte à personne. Le plus haut responsable de l'Etat est le garant des Institutions et de la constitution. Il est le symbole de l'Etat. Il est l'arbitre et, de ce fait, il est au-dessus de la mêlée. Dès son élection, il doit cesser d'appartenir à un parti.

Etant donné son statut d'arbitre, il doit être hors de tout soupçon, et il doit se tenir aussi loin que possible, être préservé des éventualités et des soupçons de malversation, de concussion et de prévarication. Il est un symbole qui ne peut souffrir d'être entaché. Il doit être respectable et respecté, quel que soit son âge. Il se tient à l'écart des luttes politiques partisans et n'intervient, en dehors de ses messages périodiques, que si une situation exceptionnelle et grave l'exige: si le pays peut être menacé par quelque péril intérieur ou extérieur visant sa population, mettant en cause son intégrité territoriale, sa stabilité, ses institutions démocratiques, son unité, sa personnalité civilisationnelle, son orientation vers la modernité politique et sociale et son progrès économique.

Il est le dernier recours du pays dans une situation exceptionnelle.

Le Président de la République, de type nouveau, garde toujours les prérogatives qui relèvent de la charge de chef de l'Etat:

- il formalise la nomination du Premier Ministre.
- il dissout l'Assemblée Nationale.
- Il promulgue les lois, signe et ratifie les traités.
- Il préside le Conseil Supérieur de la Magistrature.
- Il préside le conseil de la défense nationale.

nale.

- Il accrédite les Ambassadeurs à l'étranger, et les Ambassadeurs étrangers sont accrédités auprès de lui.

- Il dispose du droit de grâce et du droit de remise ou de commutation de peine.

- Il peut, sur toute question d'importance nationale ne visant pas le renforcement de ses prérogatives, saisir le peuple par voie de référendum.

- Il communique avec le Parlement par des messages.

- Il peut présider un conseil national de sécurité rendu de plus en plus nécessaire.

- Il peut présider un conseil national de la culture aussi indispensable. Ses qualités morales et intellectuelles et les conditions de candidature doivent être redéfinies rigoureusement dans la loi organique relative à l'élection du Président de la République.

* L'âge de 30 ans

L'âge seul ne peut constituer un critère et, moins que partout ailleurs, dans un pays où les moins de 25 ans constituent les deux tiers de la population. L'âge minimum doit être adapté à la réalité et pour plus de justice, abaissé à 30 ans. Des hommes brillants ont à 30 ans le temps de terminer leurs études supérieures et d'avoir une expérience de la vie. S'ils remplissent les conditions fondamentales exigées, ils ne doivent pas être handicapés par un critère d'âge. Ils peuvent parfois avoir la pondération et l'équilibre nécessaires qu'ils ajoutent à des connaissances modernes modernes, de plus en plus indispensables dans un monde complexe, évolutif et agité, ressemblant de plus en plus à un océan déchaîné où l'à-peu-près et les recettes locales et artisanales, en vigueur jusqu'ici, ne suffisent plus.

Le choix d'un Président de la République de cette ampleur, avec une mission aussi élevée, qui ne joue plus au théâtre permanent et n'est pas le représentant, à fortiori le jouet d'une coterie, doit être soigneusement fait. Il doit être élu par des hommes avertis.

* Election par le Parlement

C'est pourquoi le parti Sawab propose qu'il soit élu par les deux chambres du Parlement réunies en congrès. Les citoyens des Hadiras, des villages, des Kebbas, les nomades courant derrière leurs animaux, les cultivateurs, occupés à leurs champs, ont suffisamment de consultations électorales pour s'exprimer et, à travers les parlementaires - leurs représentants, ils participent indirectement à la nomination du Président de la République. Il y aura de cette manière moins de gaspillage dans les campagnes, moins de manque à gagner dans la production et le revenu quotidien des citoyens pendant de longues semaines dans les campagnes électorales, alors qu'ils ont des difficultés insurmontables pour la survie. Un Président de la République élu de cette manière se sentira plus homme qu'ange. Il ne considérera pas qu'il est au-dessus de nous, mais qu'il est parmi nous. Il ne se croira pas supérieur à tous, aimé de tous, au point de se comporter en enfant gâté et capricieux. Au contraire, il mettra de côté ses fantaisies, sublimera ses fantasmes et sera moins sujet à la folie des grandeurs, à l'extravagance et à l'aveuglement qui

nous ont fait tant de mal - rappelez-vous.

Nous ne voulons pas d'un Roi éphémère, à plus forte raison inamovible. Nous voulons d'un Président de la République que nous respectons et qui joue son rôle, rien que son rôle.

Un Président de la République ne peut pas être tout. Il fait partie d'un tout. Il en est simplement un rouage, même s'il est le plus élevé.

A la sortie de l'ère Maaouya, il faut être très fataliste ou alors totalement amnésique pour pouvoir confier tous les pouvoirs à un homme, de surcroît inconnu. Si le Président du CMJD avait été intéressé par la charge de Président, nous aurions su au moins à qui nous confions notre sort pour l'avenir. Mais dans l'incertitude la plus totale et au vu des noms qui circulent au sein de la nébuleuse, ce serait livrer le pays à l'aventure, de nouveau, avec de nouvelles données négatives.

Le CMJD ne pourra malheureusement pas nous rassurer sur l'après transition, ni sur le comportement du futur Président de la République, puisqu'il ne sera pas là lui-même. Il serait malheureux que nous en arrivions à regretter Maaouya. Or, malheureusement, Maaouya n'est pas le plus mauvais Président de la République possible. Il peut arriver pire et c'est ce que le PRDS envisage. Après avoir été menés au bord du gouffre par des autocrates à trois reprises, en l'espace de 30 ans (entre 1975 et 1978, entre 1981 et 1984, entre 2003 et 2005), il est temps de couper la route aux possibilités et aux dérives dictatoriales.

Remédions au fléau de la dictature et du pouvoir personnel qui nous a fait - rappelez-vous le toujours - tant de mal et qui nous guette de manière continue. Les loups sont encore drapés dans des peaux d'agneaux. Evitons de donner les pleins pouvoirs à un homme, surtout à un homme que nous n'avons pas éprouvé au pouvoir, qui n'a pas prouvé qu'il sait se modérer. Donnons-lui juste la possibilité de nous gouverner, jamais le pouvoir de nous écraser, de nous ridiculiser, de convoquer, sans raison aucune, une session extraordinaire du Parlement, de décréter en une nuit qu'il vaut mieux pour les gens de Ghabou et Arr d'avoir une cargaison de livres de Joubrane Khalil Joubrane et Tawfiq Al Hakim et de manuels pour la confection de tartes à la crème et de hors-d'œuvre variés qu'un dispensaire avec de l'aspirine, une école avec tables-bancs et une fontaine à pédales. Ne donnons pas de nouveau à un homme le pouvoir de mettre la Commission Nationale des Marchés sous le boisseau et de décider d'accorder les marchés publics au gré à gré au profit des parents, des amis, des supporters et des bailleurs de fonds pour la prochaine campagne électorale. Pouvons-nous encore accepter que les dépassements du budget de l'Etat soient de plus de 100 milliards d'ouguiyas, qu'on puisse puiser sans justification possible dans le caveau de la Banque Centrale - Dieu seul sait combien - comme dans une tirelire, sans que personne ne puisse faire d'objections? Ni Parlement, ni Cour des Comptes, ni Gouvernement! Avouons que nous avons des raisons d'être prudents et d'être méfiants à l'égard de personnes dont nous ignorons le credo politique - pour n'avoir jamais été divulgué - et les convictions idéologiques.

Dès la chute du dictateur, ils ont accouru de partout avec pour seul mot d'ordre de

le remplacer, sous la bannière évidente: "liquidons l'homme, gardons le système". Leur seul atout: ils ont les mains pleines d'argent ou ont derrière eux des hommes couverts d'or.

De nouveaux Maaouya se profilent à l'horizon, plus cyniques peut-être, moins nuancés encore, moins attachés aux valeurs culturelles et à la personnalité civilisationnelle de ce pays, ayant des règlements de compte avec la société et couvant une vengeance à l'égard de l'histoire du pays.

S'il faut nécessairement désigner un nouveau Maaouya, gardons l'ancien.

Limiter la durée et le nombre des mandats est une idée louable qui prouve des cœurs d'or, mais elle n'a jamais constitué une entrave pour les dictateurs. Dès qu'ils ont le droit de nommer et de révoquer à tous les postes, du plus petit au Premier Ministre, qu'ils ont le budget de l'Etat et la Banque Centrale à leur disposition, ce n'est pas un Parlement de notables désargentés, et ayant chacun une demi-douzaine de protégés à placer dans l'administration, qui s'opposera à ce que la constitution soit conforme à la volonté du "Président" (que Dieu protège sa vie), irremplaçable, inflexible, bienfaiteur de tous, aimé de tous... Si l'Omnipotent décide de passer outre et d'organiser une consultation référendaire, le "peuple" décrètera directement son inamovibilité jusqu'à la sénilité, comme Bourguiba, ou jusqu'au jour où un coup d'Etat met fin à la mascarade quand tout est sur le point de s'écrouler. Eyadéma et Ben Ali ont montré de quel respect jouit la limitation des mandats, aux yeux des autocrates.

Des élections honnêtes et transparentes, non plus, n'arrêtent pas les apprentis-dictateurs. C'est même pour eux la preuve que la Fortune a jeté sur eux un regard bienveillant et les a désignés pour la félicité. Des élections libres constituent même pour eux une référence, la source d'une légitimité historique impérissable.

C'est ce genre d'élections honnêtes et transparentes qui a porté précisément à la magistrature suprême, à l'origine, Ange Félix Patassé en Centrafrique et Pascal Lissouba au Congo-Brazzaville. Ils sont venus tous les deux pauvres, ils sont repartis riches et leurs pays jetés dans l'anarchie. Ils avaient les pleins pouvoirs. Ils en ont, au départ, usé et, finalement, sans contrepoids, ils en ont abusé. Le Congo a basculé dans la guerre civile, la Centrafrique l'a vécu de manière larvée, ponctuée de fusillades aux alentours du palais présidentiel, de tentatives de coups d'Etat et de procès politiques, dans un climat pitoyable de misère politique et économique où le Président promettait, de temps en temps, de faire sur sa cognotte personnelle une avance au Trésor public pour payer les fonctionnaires de l'Etat!

Le Congo est riche, la Centrafrique est pauvre, le scénario est le même, le mal est le même: le pouvoir personnel né des pleins pouvoirs concédés à une seule personne par la constitution mal copiée de la 5ème République française.

L'endémie dans le monde arabe et en Afrique est maintenant connue. Pour sortir du cercle vicieux, il y a une conscience qui est nécessaire, il y a une volonté qui s'impose pour organiser le pouvoir autrement, en 2005, pour 2015, pour 2025.

Parti Sawab

Propositions pour l'instauration d'une vraie démocratie

Suite page 2

Il y a malheureusement dans le niveau politique des hommes, dans le stade d'évolution historique et sociologique de la société, quelque atavisme qui prémunit contre le nécessaire et inévitable système démocratique pur, un atavisme qui empêche de suivre le comportement du Général De Gaulle au pouvoir, ou de François Mitterrand, qui conduit, au contraire, à prendre exemple sur l'Emir ou le chef de la communauté tribale.

Le hasard porte souvent chez nous les hommes aux fonctions politiques. Les hommes d'Etat par défaut qu'ils deviennent restent enflés de subjectivité et criblés de préjugés tribalistes et régionalistes, pensant surtout à leur personne et aux leurs. Ils ne se préoccupent pas de leur rôle historique et de leur image pour la postérité. Pour devenir des députés, au lieu des politiciens au petit pied qu'ils sont, ils ont quelque chose de trop et quelque chose de moins. Ils veulent le pouvoir à tout prix. C'est de trop. En moins, il leur manque ce grain si précieux, le dévouement du sacerdoce politique ne cherchant ni la notoriété vulgaire, ni la richesse mesquine, simplement le goût de la mission publique désintéressée, la satisfaction morale d'être au service de tous et d'une cause, l'acceptation stoïque de ce que dicte la conscience, cette marâtre impitoyable.

On ne peut faire confiance à l'esprit démocratique et civique de tels hommes, apparus subitement ou sur le tard. Il n'y a généralement pas de cohérence entre leurs professions de foi éphémères et leurs comportements politiques imprévisibles. Les choses ne se font jamais selon les règles de l'art. Il n'y a pas d'harmonie. Pour éviter des dérapages inévitables, il faut que plusieurs d'entre eux se contrebalancent.

En Mauritanie, il a été nécessaire de mener tout un peuple par la cravache, au sein d'un impressionnant arsenal de textes législatifs et réglementaires, comportant perpétuellement interdictions et peines carcérales, pour qu'il accepte le nécessaire et inévitable Etat. Il s'agit maintenant de contenir un seul homme, le Président de la République, de le tenir en laisse pour qu'il laisse ses concitoyens en paix, qu'il n'empie pas sur leurs droits sacrés, qu'il ne mette pas le pays à son service personnel.

Voilà la condition de la démocratie dans notre constitution.

II - Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Celui qui gère les affaires du pays doit rendre compte. Le Président de la République ne rend compte à personne. C'est le rôle et la mission du Premier Ministre de gérer et de rendre compte au Parlement dans une démocratie. Chef du Gouvernement, il est responsable uniquement devant les élus du peuple, l'Assemblée Nationale qui le nomme et met fin à sa mission.

S'il est responsable devant le Président de la République, il n'a plus d'existence autonome. Il sera ce qu'on sait.

Il est issu du Parti ou de la coalition majoritaire à l'Assemblée Nationale.

Il préside le Conseil des Ministres.

Il nomme les Ministres et à tous les

postes de l'Etat. Chargé de la gestion du pays, il doit rendre compte de manière permanente au Parlement, en particulier l'Assemblée Nationale qui le suit au jour le jour dans sa gestion, dans son action, lui et ses ministres. Le choix de ministres devant rendre compte de manière significative devant une Assemblée sera plus attentif et dénué de complaisance.

Pas question de carte blanche pour le chef du gouvernement - pas plus que pour le Président de la République - avec cette différence que le Président de la République jouit d'un mandat, alors que Chef du Gouvernement peut être mis en cause au cours de toutes les sessions du Parlement. La confiance qui lui est accordée tous les ans peut être retirée par l'Assemblée Nationale, si sa gestion ou la conduite de la politique du pays n'était plus acceptable ou satisfaisante. Il doit veiller, de manière permanente, à jouer de la confiance de la majorité des députés. En plus du fait qu'il est le modèle démocratique le plus avancé et le plus répandu dans les pays réellement démocratiques - distinguant et partageant les pouvoirs de manière équilibrée entre différents pôles - ce système a l'avantage de ne jamais laisser le sommet de l'Etat totalement vacant. Quand le Chef du Gouvernement est démissionnaire, le Président de la République est en place. Quand le mandat du Président de la République expire, le Chef du Gouvernement n'est pas concerné. L'Etat n'est jamais en congé.

Ce système aux pouvoirs équilibrés, qui ne repose pas sur une seule personne, nous met à l'abri de la situation grotesque où l'Etat attrape la fièvre si le Président de la République est grippé, et s'arrête de fonctionner si l'homme aux pouvoirs entiers n'est pas à l'aise de manière durable. Qui peut déclarer Son incapacité ou son empêchement? Personne n'a jamais pu déclarer l'incapacité de Salazar ou de Franco. D'aucuns disent que le régime parlementaire va créer l'instabilité gouvernementale - c'est-à-dire le changement fréquent de gouvernement - comme sous la 4ème République française. La plupart des ministres de Maouya ne siègent au conseil des ministres que le temps de comprendre comment faire une communication. Certains, et ce n'est pas une exception, n'ont fait que quelques semaines. Voilà la vraie instabilité, celle de l'humeur, pas celle des mécanismes réguliers. Personne ne sait, objectivement, pourquoi les autres sont restés. Il est de notoriété publique qu'on leur demandait surtout d'être silencieux en conseil des ministres! Le silence est d'or, en effet, quand on n'a rien à dire, mais à quoi sert la stabilité d'un conseil des ministres où on ne peut s'exprimer?

L'instabilité gouvernementale - le terme instabilité crée la confusion dans l'esprit des non avertis, il ne s'agit pas de l'anarchie, loin de là - sous la 4ème République n'est pas due à l'équilibre des pouvoirs, ni à la démocratie parlementaire, mais aux guerres et aux crises coloniales qui ont secoué et déstabilisé la France, l'Indochinoise d'abord, la Tunisienne et la Marocaine ensuite, enfin celle, déchirante pour la République, qui mit le comble à son paroxysme, l'Algérienne. Une réflexion objective et informée ne mettrait pas l'instabilité gouvernementale au compte du régime parle-

mentaire comme elle ne mettrait pas au compte de la Constitution de la 5ème République la violence, avec la tentative de putsch de 1960, celle de 1961, les manifestations réprimées dans le sang (1961), l'attentat du Petit-Clamard, les attentats de l'OAS. C'est un non-sens.

Dans tous les cas, c'est la 4ème République qui a reconstruit la France, après la 2ème guerre mondiale, et signé l'accord instituant la Communauté Economique Européenne.

La République Italienne qui a connu, à un certain moment, l'instabilité des cabinets n'a pourtant jamais envisagé le changement de son régime. L'instabilité gouvernementale qui n'est pas induite par le régime parlementaire, mais découle d'autres raisons extérieures au système, a fait place à la stabilité dès lors que les causes de l'instabilité ont été maîtrisées. Si on devait parler de la démocratie parlementaire, on ne devrait pas évoquer une exception mais la règle: en Suède, en Allemagne, en Autriche, en Norvège, au Danemark, aux Pays Bas, en Belgique, en Grande Bretagne, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Finlande, en Italie, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Maurice, deux fois moins peuplée que la Mauritanie, en Inde, la plus grande démocratie du monde, multiconfessionnelle, multiethnique, multiculturelle. Si l'on use de l'alibi de la 4ème République comme repoussoir, il faut accepter le fait irréfutable découlant de l'énumération non exhaustive précédente: finalement, à quelques exceptions près, la vraie démocratie vit dans le monde sous sa version de démocratie parlementaire. S'il en est ainsi dans la plupart des vieilles démocraties et les pays mûrs politiquement, c'est qu'elle est le meilleur modèle démocratique.

Dans notre univers arabe et africain, le problème ne se pose pas en termes de choix entre deux systèmes démocratiques, mais entre la démocratie tout court et le pouvoir personnel inéfectable, dicté par l'éducation de base, l'héritage culturel enfoui dans le subconscient, les sollicitations et les pressions de la société sous-développée. Jusqu'ici - depuis l'indépendance - nous n'avons connu que le pouvoir d'un seul homme. Il s'agit d'établir un bilan, une balance. S'il a été positif et acceptable, c'est que nous pouvons, de nouveau, confier le pays à un seul homme. Si, au contraire, il a été négatif, voire dangereux et aventureux, que son champion s'en sort toujours par un miracle, poursuivi par un lourd passif, laissant le pays exsangue, c'est qu'il est un système dépassé qui appartient à un autre âge, un système moyenâgeux et inefficace que la population elle-même, finalement, ne tolère plus. Alors, dans ce cas nous devons établir dans notre Constitution la vraie démocratie, avancer par rapport à 1960, nous engager résolument dans un système moderne où il n'y a plus place pour les dérivés autoritaires qui nous conduisent perpétuellement devant le dilemme pénible qui ne peut pas se répéter indéfiniment: entrer en guerre civile illégitime presto ou faire un coup d'Etat. Qu'est-ce qui est le plus grave pour le pays: changer de Premier Ministre, régulièrement, suivant les termes de la Constitution, par un vote d'une Assemblée représentant la volonté

populaire ou être contraint à un coup d'Etat?

Qu'est-ce qui est le plus rationnel et le plus raisonnable pour un pays sortant d'une dictature: confier, derechef, les rênes du pays à un seul individu ou à 3 ou 4 et une vraie Assemblée responsable? La logique simple veut que nous mettions en place un régime constitutionnel qui ne peut pas produire un nouveau Maouya, comme les Espagnols et les Portugais, dans les années 1970, ont mis en place des institutions qui ne permettaient pas l'apparition d'un nouveau Franco et d'un nouveau Caetano.

III - La Proportionnelle intégrale

Une Assemblée Nationale qui retrouve son rôle et sa place de pièce maîtresse de la démocratie, qui contrôle le Gouvernement, qui élit et démet le Chef du Gouvernement, est une Assemblée qui doit comporter, principalement, des cadres compétents, capables de s'acquitter de cette lourde mission en parfaite connaissance de cause.

Le scrutin de circonscription, au niveau du département (Mougataa), ne permet pas l'accession des cadres à l'Assemblée Nationale et ne le permettra probablement pas avant de longues années.

Seul le scrutin de liste au niveau national, à la proportionnelle, c'est-à-dire la proportionnelle intégrale, conduira les cadres à l'Assemblée Nationale.

Les partis politiques établiront chacun une liste nationale comportant le nombre des députés à l'Assemblée Nationale. Chaque parti obtiendra, en pourcentage de députés, le pourcentage de voix qu'il recueillera au niveau national. Si un parti, ou une coalition de partis obtient 50% des voix exprimées au niveau national, il obtiendra, en conséquence, 50% des députés à l'Assemblée Nationale. Si le pourcentage des voix est de 5%, le nombre de députés correspondant est de 5%. Chaque parti mettra nécessairement sur sa liste ses meilleurs cadres - il y va de son intérêt - sans se préoccuper des marchandages et des prétentions des notables locaux sans compétence et sans vision nationale. Rois du système du scrutin de circonscription départemental, les notables et les tribus seront sans poids dans un scrutin national. Ils ont pris jusqu'ici en otages, comme on le sait, les élections et l'Etat. La proportionnelle a l'avantage d'être équitable et de représenter les partis suivant leur présence effective au sein de la population, alors qu'il était possible qu'un parti obtienne 49% des voix dans dix Mougataa ou vingt et n'obtienne pas un seul député à l'Assemblée Nationale. Les députés élus à la proportionnelle intégrale seront des députés nationaux, discutant des problèmes nationaux, contrôlant le gouvernement et accomplissant un travail législatif national non entaché par des préoccupations locales. Ils représenteront véritablement la volonté populaire nationale consciemment, puisqu'ils ne sont plus députés de Mougataa. C'est un pas décisif en vue de l'enracinement de l'idée nationale et de l'idée d'Etat et un dépassement du régionalisme et du tribalisme dont on parle beaucoup, depuis longtemps, mais contre lesquels aucune parade concrète n'a jamais été organisée.

Jouissant de ses pleines prérogatives et jouant son véritable rôle, le Parlement deviendra le 2ème pouvoir qu'il aurait dû être et ne sera plus une caisse de réso-

nance du pouvoir exécutif et une chambre d'enregistrement des volontés capricieuses du Gouvernement qu'il était avant le 3 août.

Avec le scrutin à la proportionnelle intégrale et des députés nationaux, le Sénat aura sa justification de représentant des Mougataa. Le Député et le Sénateur ne feront plus double emploi, représentant tous les deux une même circonscription.

Le mode électoral sénatorial actuel peut être maintenu pour que le Sénat soit la représentation d'un certain monde traditionnel qui a sa place et son rôle.

IV - Nombre des membres du Parlement

Σ Aux termes de la loi organique relative à l'élection des membres du Parlement, chaque département (Mougataa) a droit à deux députés à partir de 31.000 habitants. Ce chiffre de 31.000 habitants peut donc être considéré comme paramètre pour définir le nombre des députés au niveau national. La population mauritanienne actuelle étant estimée à 3 millions d'habitants, on peut considérer que le nombre des députés tend vers le chiffre 100.

* Quota pour les femmes

Sur ces 100 députés, la représentation obligatoire des femmes ne peut plus être ajournée et la discrimination positive s'impose pour un Etat qui tend vers la modernité et la laïcité. Au stade actuel, un dixième des membres de l'Assemblée Nationale doit être réservé aux femmes, une espèce de numerus clausus inversé, un quota obligatoire.

* Le Sénat, à son tour, doit intégrer comme sénateurs d'office, les anciens chefs de l'Etat résidant sur le territoire national et non poursuivis pour haute trahison ou conspiration en vue du renversement des institutions démocratiques constitutionnelles. Il est normal que le pays profite de leur expérience et qu'ils jouissent pour leur vie d'une immunité parlementaire.

Σ Mandat du Président de l'Assemblée Nationale. La Constitution passée a donné au Président de l'Assemblée Nationale un mandat de 5 ans. C'est une anomalie à redresser. Le Président de l'Assemblée Nationale est renouvelé dans les mêmes conditions et pour la même durée que le reste du Bureau de l'Assemblée Nationale.

V - Les Conseils Généraux

Les Conseils Généraux, au niveau régional, comblent une lacune entre les communes, au niveau local, et les institutions élues au niveau national. C'est une institution rendue de plus en plus utile et nécessaire pour la gestion économique, sociale et culturelle des Wilayas dont les besoins et les problèmes se multiplient et se compliquent de jour en jour. Une multitude de questions et de problèmes dépassent le cadre d'une commune et ont besoin d'une vision et d'une gestion intercommunale (routes, ponts, sondages, lycées et Etablissements d'enseignement régionaux, hôpitaux régionaux, coordination de prestations sociales et de sécurité sociale). Des budgets régionaux sont de plus en plus nécessaires. Leurs recettes et leurs dépenses doivent être établies par des instances élues. Le Conseil Général doit être présidé par un Président de Conseil Général. Le Conseil général doit être élu indirectement par les Conseillers municipaux.

VI - Le vote des mauritaniens à l'étranger

Les Mauritaniens à l'étranger: commerçants, étudiants, travailleurs, professeurs, techniciens, employés, établis à leur compte ou envoyés en assistance ne doivent pas perdre leurs droits du fait d'un séjour ou d'un exil temporaire à l'extérieur. Tous les Mauritaniens recensés auprès d'une administration consulaire mauritanienne (Consulat ou services consulaires d'une Ambassade) doivent pouvoir participer aux consultations électorales de caractère national.

VII - L'âge d'être électeur: 16 ans

Comme on l'a rappelé, plus haut, la majorité écrasante des Mauritaniens sont des jeunes. Il faut composer avec cette réalité qui est en porte-à-faux avec les reminiscences de l'éducation patriarcale et familiale ancienne très sévère. Un examen de conscience semble nécessaire, en la matière, allant dans le sens d'une liberté accrue pour les jeunes, d'une reconnaissance de leurs droits et d'une adaptation de la législation à l'évolution ambiante ici et dans le monde entier.

C'est la jeunesse qui est porteuse des valeurs de modernité et de progrès culturel et social. Elle est la couche la plus vive et, de ce point de vue, elle est la conscience du peuple, la première qui s'exprime pour approuver comme pour dénoncer. Ses aspirations doivent pouvoir passer par le chemin des urnes.

Il n'est pas dans l'intérêt du pays de continuer à la marginaliser. On sait ce qu'il en coûta à la France.

Le Révolution des jeunes de Mai 68 ébranla en un seul mouvement les mœurs et la stabilité de l'Etat lui-même.

Un jeune de 16 ans, en situation normale, a déjà son brevet élémentaire. Il est à même de prendre connaissance des projets et des programmes politiques offerts. Dans le contexte nouveau de transformations et d'évolutions sociales, intervenues au cours des dernières décennies, les jeunes de cet âge sont devenus de plus en plus autonomes et se déterminent eux-mêmes en fonction de leur culture, plus poussée bien souvent que leurs parents, ou de leur contre-culture.

Un jeune de 16 ans qui a son brevet est de toute évidence plus averti que la vieille recluse du campement lointain ou du village isolé qui refuse la carte d'identité nationale et demande à son fils à quoi sert tout ce théâtre des élections...

Le changement du 3 août a mis

les pendules à l'heure. Il a ouvert pour la première fois les possibilités de la démocratie. Le pays est donc à la croisée des chemins. Des choix nouveaux s'imposent. Ils sont indispensables pour demain, pour le progrès, pour la modernité, pour la stabilité, pour la justice. Nous devons avancer pour nous maintenir, pour survivre simplement.

La démocratie est inévitable, elle s'imposera. Elle est l'obligation des temps présents. Mieux vaut être dans le peloton de tête que des retardataires. Chez nous, elle ne crée aucun déchirement, elle ne se fait contre personne, ni aucun groupe. Il vaut mieux la remettre sur ses pieds au lieu de la vivre et de la soutenir renversée.

Le temps des caudillos plébiscités ou autoproclamés est révolu. Prenons exemple sur l'Espagne et le Portugal. Ils ont longtemps vécu sous la férule de ces monstres, mais une fois leur temps fini, ils sont allés droit au but, sans tergiversation, construisant des démocraties exemplaires. Ils sont devenus, par leur propre volonté consciente, des modèles démocratiques qui n'ont rien à envier aux vieilles démocraties.

Placés dans une situation similaire, nous devons construire du vrai, du juste, sans calcul, en toute bonne foi, sans tricherie, sans imitation stérile d'ailleurs, sans prendre un modèle figé, mais des exemples pour une méditation créatrice.

Notre imagination et notre esprit de rénovation doivent être mis à contribution, sans la frilosité stérile de l'habitude et de la tradition. Il faut dépasser les sentiers battus. Pour une démocratie moderne, le suffrage populaire direct doit se limiter aux consultations obligatoires pour désigner les députés et les mairies. Si on en use, ce ne devra pas être perpétuellement pour placer des hommes mais pour résoudre des problèmes. Le référendum est infiniment plus utile. Des questions controversées ou d'une grande importance peuvent être tranchées démocratiquement et définitivement classées, par voie de référendum.

A un moment singulier et heureux de notre histoire, nous devons savoir mettre en place des institutions durables, parce que correspondant aux nécessités de notre temps, aux aspirations profondes de notre peuple, des institutions dignes de respect et de considération, qui feront notre fierté et l'admiration du monde entier. Nous devons prouver, une nouvelle fois, que nous sommes une "Terre des Hommes", c'est-à-dire dans le monde d'aujourd'hui, une terre de vraie démocratie.